

Liberté Égalité



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/MA N° 2024 - 320

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale :

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Techniciens de la Recherche n°34 BAP J " Gestionnaire des ressources humaines ", les candidats dont les noms suivent :

AHAMADA	Noura
HEIMANU	Kony
MECHTA	Amina
POMMEAU	Gaëlle
THARAULT	Amélie

Fait à Paris. le 11/09/2024

Pour le Directeur du Département des Ressources Humaines

> Le Responsable du Service de Développement des Ressources Humaines

Jean-Yves BARTHE

101, rue de Tolbiac 75654 Paris cedex 13 Tél. +33 (0)1 44 23 60 00